
**VILLE DE
PROVINS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 14 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme HOTINLETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE Mme DAMEME, conseillère municipale, par M. PATRON M. RAFIK, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme PETROFFE, conseillère municipale, par M. DELVAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON, Mme MAHIEU
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. ROUSSEAU

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 7.04.2023	

---0000000---

N° 2023.30

COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE
URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION
ILE DE FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

La séance continuant,

Accusé de réception en préfecture
3792-20230414-DEL-2023-30-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Le Maire expose au Conseil :

- Le Conseil Municipal doit prendre acte des actions entreprises par l'intermédiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine des Communes de la région Ile de France.
- Au titre de l'année 2022, la Ville de Provins a bénéficié d'une somme de **3 256 041 €** se décomposant comme suit :
 - Au titre de la dotation de solidarité urbaine 2 076 698 €
 - Au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France 1 179 343 €
- L'annexe jointe retrace par grands domaines d'activités l'ensemble des dépenses liées aux actions de solidarité.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (31 voix "pour") :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2022.
- ⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 17.04.2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 18.04.2023



Olivier Lavenka
O. LAVENKA

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20230414-DEL-2023-30-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Titre de l'acte : Délibération

**COMPTE-RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE
ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-France**

En application de l'article L.2531-16 du CGCT, le Conseil Municipal doit prendre acte des actions entreprises par l'intermédiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France.

Au titre de l'année 2022, la Ville de Provins a bénéficié d'une somme de **3 256 041 €** se décomposant comme suit :

2 076 698 € Au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine

1 179 343 € Au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France

L'annexe ci-joint retrace, par grands domaines d'activités, l'ensemble des dépenses liées aux actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Il est demandé à l'Assemblée Municipale de prendre acte de cet inventaire.

DEPENSES 2022	PART DSU		PART FSRIF		
	en %	en €	en %	en €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 053 271,70	39,79%	1 612 596,00	22,59%	915 782,56
SECURITE PUBLIQUE	728 304,47	39,79%	289 756,26	22,59%	164 550,66
ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE <i>Maison des Quartiers</i>	822 070,95	39,79%	327 061,30	22,59%	185 735,94
ACTION SOCIALE ET ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES	2 287 200,53	39,79%	909 963,77	22,59%	516 762,38
<i>Frais de personnel</i>	1 369 777,70	39,79%	544 966,68	22,59%	309 482,96
<i>Fonctionnement</i>	193 728,91	39,79%	77 075,14	22,59%	43 770,46
<i>Subvention au C.C.A.S.</i>	21 000,00	39,79%	8 354,86	22,59%	4 744,67
<i>Subvention aux associations caritatives</i>	21 010,00	39,79%	8 358,84	22,59%	4 746,93
<i>Prévention de la délinquance (APS Contact)</i>	4 000,00	39,79%	1 591,40	22,59%	903,75
<i>Classes d'environnement</i>	205 842,09	39,79%	81 894,37	22,59%	46 507,27
<i>Restauration scolaire</i>	471 841,83	39,79%	187 722,49	22,59%	106 606,35
ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACTIVITE COMMERCIALE	97 726,05	39,79%	38 880,35	22,59%	22 079,89
ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT	117 969,71	39,79%	46 934,30	22,59%	26 653,68

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 166 523,74	39,79%	464 102,00	22,59%	263 560,44
SECURITE PUBLIQUE	327 331,28	39,79%	130 228,90	22,59%	73 956,13
Maison des Quartiers	17 309,29	39,79%	6 886,51	22,59%	3 910,80
Crèches	18 308,19	39,79%	7 283,92	22,59%	4 136,49
Ecoles	803 574,98	39,79%	319 702,67	22,59%	181 557,02

DEPENSES TOTALES	5 219 795,44	39,79%	2 076 698,00	22,59%	1 179 343,00
-------------------------	---------------------	---------------	---------------------	---------------	---------------------